

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-281**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2023 - Subvention complémentaire au CCAS.

La Ville a attribué une subvention 2023 au CCAS de 3 090 K€. Il est proposé que cette subvention soit complétée d'un montant de 253 K€ pour l'exercice 2023.

Tout d'abord, il s'agit de prendre en compte, par transposition au CCAS de mesures prises pour les agents de la Ville, soit des dépenses de personnel supérieures de 92 k€ par rapport au BP 2023 et qui résultent d'évolutions qui ne pouvaient être anticipées lors de l'élaboration du BP 2023 :

- l'évolution du régime indemnitaire pour les agents de catégories B et C (entre 30 € et 40 € par mois et par agent), avec effet rétroactif au 1er janvier 2023 ;
- l'évolution du nombre de tickets restaurant distribués, passant à 140 à la fin de l'année 2023 ;
- le versement de la prime dite de pouvoir d'achat aux agents, en décembre 2023 (entre 300 € et 800 € par agent).

A cela s'ajoute la hausse des aides et secours d'urgence (respectivement +20k€ et +25k€ par rapport au BP 2023), pour faire face à la demande et liée au contexte économique et à la poursuite de l'hébergement des réfugiés ukrainiens à la demande de la Ville.

De plus, le CCAS a augmenté la subvention d'équilibre versée à son budget annexe restauration (+65 k€ par rapport au BP 2023). Le budget annexe restauration connaît actuellement une hausse de ses dépenses de fonctionnement, en raison de :

- l'augmentation du coût de l'alimentation (+40k€), principalement liée au contexte inflationniste ;
- l'augmentation des dépenses de personnel liées à la nouvelle cuisine mutualisée (+26 k€ correspondant à 2 mois de dépenses) ;
- l'augmentation du coût du transport collectif (+9k), liée à la mise en place d'une navette assurant le transport des personnes âgées vers l'espace Jauréguiberry à la demande de la Ville.

Enfin, les charges financières du CCAS sont en hausse de 32 k€ par rapport au BP 2023. Cette hausse est liée à l'utilisation de la ligne de trésorerie, avec l'augmentation des taux et un tirage important effectué par le CCAS en 2023 (1 000 k€).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention 2023 complémentaire au CCAS d'un montant de 253 000 €.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services